CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E171142** **VALABLE JUSQU'AU** **17/05/2027**

ÉDITÉ LE 06/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/12/2015

Raison sociale : SARL ROMAIN PHOLOPPE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 14/04/2025

Sigle : ROMAIN PHOLOPPE

Capital : 1 000

RUE ZA DES CAMBRES
76710 ANCEAUMEVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM ROUEN 00046 12 76

Siret : 815 401 443 00024

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 5001398 H

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F38410A1247000 / 001 514633/4

Assurance Responsabilité Civile :
SPBAT F38410A1247000 / 001 514633/4

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 0675582047 **Fax :**

Portable : 06 75 58 20 47

Responsabilité légale :
PHOLOPPE ROMAIN GÉRANT

Site Internet : rp-charpente.fr

E-mail : romain-pholoppe@bbox.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 531 041 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)		28/04/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	5	16/05/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/05/2026 16:18

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E171142** **VALABLE JUSQU'AU** **17/05/2027**

ÉDITÉ LE **06/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/12/2015
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 14/04/2025
Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **815 401 443 00024**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 5001398 H

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F38410A1247000 / 001 514633/4

Assurance Responsabilité Civile :
SPBAT F38410A1247000 / 001 514633/4

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : **SARL ROMAIN PHOLOPPE**
Sigle : ROMAIN PHOLOPPE
RUE ZA DES CAMBRES
76710 ANCEAUMEVILLE

Téléphone : 0675582047 **Fax :**
Portable : 06 75 58 20 47

Site Internet : rp-charpente.fr
E-mail : romain-pholoppe@bbox.fr

Responsabilité légale :
PHOLOPPE ROMAIN GÉRANT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	28/04/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	16/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/05/2026 16:18

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.